



Lettre du Ministre général

Fr. Mauro Jöhri OFM Cap

LE CASE DI ROMA

A TOUS LES MINISTRES PROVINCIAUX ET CUSTODES DE L'ORDRE

13 juin 2014

© Copyright by:

Curia Generale dei Frati Minori Cappuccini

Via Piemonte, 70
00187 Roma
ITALIA

tel. +39 06 420 11 710

fax. +39 06 48 28 267

www.ofmcap.org

Ufficio delle Comunicazioni OFMCap

info@ofmcap.org

Roma, A.D. 2016

LE CASE DI ROMA
A TOUS LES MINISTRES PROVINCIAUX ET CUSTODES DE L'ORDRE

Prot. N. 00454/14

Chers frères,

Que le Seigneur vous donne la paix!

A travers cette lettre, je désire partager avec vous et avec tous les frères de l'Ordre le processus de vérification et de réflexion que nous avons commencé avec les Conseillers généraux en ce qui concerne l'utilisation de nos maisons dans la ville de Rome. Notre réflexion concerne :

- La Curie générale de via Piemonte
- La maison de la Garbatella
- Le couvent san Fedele (maison d'accueil) de via Cairoli
- Le Collège International saint Laurent de Brindes.

Nous avons chargés trois de nos confrères, fr. Alejandro Núñez Ennabe de la Custodie générale du Guatemala-Honduras-El Salvador, Secrétaire de la Solidarité , fr. Francesco Colacelli, Ministre provincial de Foggia, Président de la CIMPCap et fr. Christophorus Goedereis de la Province d'Allemagne, de faire une évaluation minutieuse des structures en question et de nous soumettre des propositions pour leur utilisation. Le but de ce travail est double:

- utiliser au mieux les structures et les espaces à notre disposition

- tirer un revenu qui sera destiné à la gestion des dépenses courantes pour l'entretien des maisons et des Institutions culturelles présentes à Rome tels que

le fond pour les bourses d'étude pour les étudiants du Collège International, l'Institut historique, l'Institut Franciscain de Spiritualité, le Lexicon Capuccinum, les revues *Collectanea Franciscana. Laurentianum, Bibliographia francescana*, les Archives, la Bibliothèque centrale et le Musée.

Par rapport aux dépenses actuelles, nous assistons à une diminution profonde et significative de la contribution de plusieurs provinces qui ont toujours soutenu la caisse centrale de la Solidarité. Les causes sont bien connues et je les ai décrites dans la lettre "*La Grâce de travailler*" (n. 3). Une question se pose: que pouvons-nous faire? Quelles solutions pouvons-nous adopter pour gérer cette situation?

Je tiens à souligner que, parmi les solutions envisagées et que je vais décrire ci-dessous, la vente de maisons existantes à Rome n'est pas d'actualité, alors que l'on veut respecter la décision prise au cours du sexennat 2000-2006, confirmée par le Conseil précédent et par l'actuel gouvernement de l'Ordre, c'est à dire la vente d'une portion du terrain du Collège Saint Laurent de Brindes, dont une partie de cet argent sera utilisée pour rembourser la dette existante.

Le Collège International Saint Laurent de Brindes.

Cette structure, d'une taille considérable, abrite diverses réalités de notre Ordre: la communauté des étudiants et la famille stable, l'Institut historique, les Archives, la Bibliothèque centrale et le Musée. Au cours des travaux de restructuration de l'immeuble de Via Piemonte 70, qui seront bientôt achevés, une partie du Collège serve comme le siège de la fraternité et des bureaux de la Curie générale.

Quelles sont les raisons urgentes pour un projet de location d'une partie du Collège?

Le nombre des étudiants est en progressive diminution; si au cours de l'année académique 2011-12 les étudiants étaient 122, en 2013-14 leur nombre est descendu à 90 et une ultérieure diminution est prévue pour les prochaines années.

Comme cela a déjà été mentionné ci-dessus, il y a une diminution significative des bourses d'étude offertes par les Circonscriptions de l'Ordre afin de soutenir les études des religieux des Provinces et des Custodies qui ne sont pas en mesure d'assumer la totalité ou une partie du coût total pour le maintien des frères envoyés à Rome pour étudier. Actuellement nous ne pouvons compter que sur 10 Circonscriptions qui offrent des bourses d'étude et pour cela depuis quelques années nous avons dû avoir recours aux fonds de réserve afin d'intégrer la part manquante qui permet de couvrir le coût total des dépenses; cette part au cours des trois dernières années s'élève à plus de 1.200.000 euros (un million deux cent mille). La diminution des étudiants présents au Collège ne correspond pas à la diminution des dépenses ordinaires, qui restent pratiquement inchangées en raison de l'ampleur de la structure. Quant aux religieux de la Curie générale, ils retourneront à Via Piemonte 70, la moitié des chambres (environ 130 chambres), toutes dotées de salles de bains, seront inhabitées. La situation décrite nous oblige de faire certains choix, qui peuvent apparaître radicaux, mais que je considère, avec mon Conseil, raisonnables et responsables.

Le projet. Après l'analyse je décris l'hypothèse que nous avons l'intention de vérifier et de suivre. La Bibliothèque, les Archives et le Musée continueront leur service dans les espaces actuels qui leur sont dédiés. Toute la partie de la structure qui abrite les réalités mentionnées ci-dessus restera à notre disposition ; c'est ici que résideront les membres de l'Institut historique, les frères en charge de la direction du Collège et les professeurs qui enseignent à l'Institut franciscain de spiritualité. L'accueil des étudiants qui seront admis pour étudier aux Universités et Instituts Romains continuera et à cet effet nous prévoyons de réserver 50 chambres. L'Eglise restera à notre disposition. Nous voulons, en revanche, trouver une solution de location pour toute la partie centrale du Collège; le revenu provenant de la location permettra de maintenir les coûts des réalités culturelles et fraternelles actuellement présentes au collège et déjà indiqué ci-dessus. Nous pensons que cette solution est urgente et nous ne voulons pas attendre que le nombre d'étudiants diminue encore, pour cela nous voulons vérifier et favoriser une décentralisation raisonnable des études dans

d'autres endroits. Actuellement, il y a des étudiants de différents pays qui ont trouvé une hospitalité fraternelle dans nos maisons de Paris, Münster, Fribourg

et Vienne, pour n'en nommer que quelques-unes. Cet accueil de nos étudiants, pourra

être étendu et encouragé auprès d'autres fraternités dans des villes où existent des Universités et des Facultés théologiques, ouvrant ainsi de nouvelles et significatives opportunités de Collaboration fraternelle internationale. Ce genre de solution permettra aux frères qui se consacrent aux études de vivre dans des espaces à mesure d'homme, avec des dynamiques et des relations fraternelles significatives. La mise en œuvre de ces projets entraînera la révision du programme de distribution de bourses d'études et la mise à jour du statut de la Commission qui en est chargée. Il faudra identifier et contacter les différents lieux d'étude avec les responsables respectifs d'engager une distribution équitable des étudiants.

Quels sont les temps de mise en œuvre?

Il n'est pas facile de faire une prévision, mais nous croyons que nous devons commencer immédiatement à chercher des personnes intéressées à un contrat de location de la partie centrale du Collège, en étudiant en détail les répartitions et les divisions qui permettent un maintien correct de la présence des frères et nos activités. L'intervention sur la partie centrale du Collège est une décision acquise que nous avons l'intention de finaliser avec détermination et persévérance.

Les autres maisons.

La maison de la Garbatella: pourra accueillir une petite fraternité qui garantira, tout en respectant les engagements de chacun des frères, l'assistance religieuse aux sœurs Clarisses Capucines.

Le couvent - Maison d'accueil "San Fedele" de via Cairoli: Cette maison exigerait une série d'interventions lourdes et coûteuses pour des ajustements prévus par la loi en vue d'étendre l'hospitalité aux laïcs, conformément à toutes les lois fiscales en vigueur. Nous n'avons pas l'intention de procéder dans cette direction. A l'état actuel, il ne semble pas urgent de trouver une solution pour cette maison et l'année prochaine, son activité poursuivra son cours normal.

La Curie générale: Le bâtiment rénové aura un peu plus de cinquante chambres et sera en mesure d'accueillir les religieux de passage pour les différentes commissions et les Ministres en visite. Après une première année d'expérience des dynamiques environnementales et fraternelles nous évalueront comment étendre l'offre d'hospitalité

Le couvent de Frascati: le contrat de prêt demeure avec la CIMPCap, qui utilise la structure comme siège de la Conférence et pour leurs rencontres.

Les maisons de la Province Romaine: dans la ville de Rome il y a trois couvents appartenant à la Province Romaine: l'Immaculée Conception de via Veneto, San Lorenzo al Verano et San Felice dans le quartier de Centocelle. Dans un proche avenir, il sera possible d'étudier des modalités qui feraient que ces maisons puissent offrir l'hospitalité aux frères qui, pour diverses raisons, ont besoin de séjourner à Rome.

Chers frères, je vous remercie pour votre attention. Je vous demande de communiquer aux frères de votre Circonscription le contenu de cette lettre.

Fraternellement.

Fra Mauro Jöhri
Ministre Général OFMCap

Rome, 13 juin 2014, fête de Saint Antoine de Padoue.



www.ofmcap.org